



Conseil Économique  
et Social

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/1998/L.8  
14 août 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sous-Commission de la lutte contre  
les mesures discriminatoires et  
de la protection des minorités  
Cinquantième session  
Point 4 de l'ordre du jour

LA RÉALISATION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

M. Alfonso-Martinez, M. Bengoa, M. Boutkevitch, Mme Daes, M. Eide,  
M. Fan Guoxiang, M. Fix Zamudio, M. Diaz Uribe, M. Goonesekere,  
M. Khalifa, M. Maxim, M. Mehedi, M. Oloka-Onyango, M. Sang Ying Park,  
Mme Warzazi et M. Yimer : projet de décision

1998/... Transmission de la résolution 1996/22 de la Sous-Commission  
au Secrétaire général

La Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, rappelant sa résolution 1996/22 du 29 août 1996 intitulée "Dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit au développement", dans laquelle elle demandait au Secrétaire général d'inviter tous les organes compétents de l'ONU et organismes concernés des Nations Unies à redoubler d'efforts pour promouvoir la coopération internationale dans le but de réaliser le droit au développement dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) et à lui fournir des renseignements à cet égard, et le priait de transmettre les informations reçues tous les ans à la Sous-Commission, décide de demander à la Commission des droits de l'homme de transmettre une nouvelle fois au Secrétaire général le texte intégral de la résolution 1996/22.

-----